

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

MayaBrillant

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10106.0011/102166

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 12.08.2014

Version 1 GHS

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE Aucun(e).

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau /....
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH Aucun(e).

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase(s) de risque Aucun(e).

Phrase(s) de sécurité Aucun(e).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette Aucun(e).

2.3. Autres dangers Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Fettalkohol alkoxylate	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 3 H412	Xi,N; R-36/38-50	
Sodium Cumenesulfonate	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7
Fettalkoholalkoxylat	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	Xi; R-36/38	
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	F,Xi; R-11-36-67	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	< 0.1%	Acute Tox. 4 H302, Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 [SensSk1: C ≥ 0,05 %]	Xn,N; R-22-38-41-43-50 [C ≥ 25 % \ Xn,N; R-22-38-41-43-50 ; 20 % ≤ C < 25 % \ Xi; R-38-41-43 ; 10 % ≤ C < 20 % \ Xi; R-41-43 ; 5 % ≤ C < 10 % \ Xi; R-36-43 ; 0,05 % ≤ C < 5 % \ Xi; R-43]	No.-CAS: 2634-33-5 No.-CE: 220-120-9 No.-Index: 613-088-00-6
Methylisothiazolinone	< 0.1%	Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 2 H330, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400	T,C,Xn,Xi,N; R-23/24-34-22-43-50	No.-CAS: 2682-20-4 No.-CE: 220-239-6
Citric Acid	0.1% - 1%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 200 ppm TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs) 500 mg/m³ TWA [MAK]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte) 400 ppm STEL [KZW]
1000 mg/m³ STEL [KZW]
25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone
25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone

2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 0.2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Gants imperméables. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Bleu clair.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	4
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.

Point d'éclair:	100°C
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.011
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	<p>Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP)</p> <p>Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 12800 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 16000 ppm 8 h (LOLI) Oral LD50 Rat = 4396 mg/kg (IUCLID)</p> <p>1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5) Oral LD50 Rat = 1020 mg/kg (NZ_CCID)</p>
-----------------------	--

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data 72 h EC50 *Desmodesmus subspicatus*: >1000 mg/L

Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data 96 h LC50 *Pimephales promelas*: 9640 mg/L [flow-through]
96 h LC50 *Pimephales promelas*: 11130 mg/L [static]

96 h LC50 *Lepomis macrochirus*: >1400000 µg/L
48 h EC50 *Daphnia magna*: 13299 mg/L

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data 96 h EC50 *Desmodesmus subspicatus*: >1000 mg/L
72 h EC50 *Desmodesmus subspicatus*: >1000 mg/L

1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation Not biodegradable under anaerobic conditions.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation

2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation The ingredient has not been tested.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

12.2. Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non demandé.
IMDG	Non demandé.
IATA	Non demandé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: agents de surface anioniques, acides, Agent de conservation VOC (CH) = 2.90000000%
------------------------------------	--

Isopropyl alcohol (CAS 67-63-0)
 Switzerland - Volatile Organic Compounds 2905.1290
 EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present
 EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present
1,2-Benzisothiazolin-3-one (CAS 2634-33-5)
 EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present
2-Methyl-3-isothiazolone (CAS 2682-20-4)
 EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present
Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)
 EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301: Toxique en cas d'ingestion.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H311: Toxique par contact cutané.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H330: Mortel par inhalation.
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11: Facilement inflammable.
 R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
 R36: Irritant pour les yeux.
 R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.